

SAINT-AVIT-DE-VIALARD



BULLETIN MUNICIPAL
2015

Le mot du maire

L'année 2015 s'achève, je viens vous présenter les différentes actions menées par vos élus au cours de l'année écoulée.

La voie intercommunautaire VIC n° 1 a été refaite en partie, du bourg jusqu'à la limite de Ste Alvère, elle a été financée par la communauté de communes Vallée de l'Homme.

Les chemins de randonnées ont été débroussaillés et certains chemins ruraux envahis par la végétation ont été ré-ouverts.

La construction de la réserve incendie à Lavalade est prévue pour début 2016. Elle sera située sur la propriété de Mr et Mme DEN BREEMS qui ont signé, par acte notarié, une servitude gratuite de terrain au profit de la Commune nécessaire à cette réalisation. Je remercie particulièrement Kathy et Hans pour leur générosité.

Le dossier du multiple rural et du logement social avance. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie courant octobre, une première esquisse a été présentée et validée par le conseil municipal début décembre. Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale sur environ un an avec une date prévisible du début des travaux courant mai 2016.

Depuis mars 2015, le nouveau canton appelé « Canton Vallée de l'homme » réunit les anciens cantons de Montignac et Le Bugue, il est dessiné exactement sur le périmètre de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme avec son chef-lieu situé à Montignac.

La commune est concernée par le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Mr Patrick BALAKA a été nommé agent recenseur et prendra contact avec vous le moment venu. Il est recommandé de se faire recenser en ligne lorsque c'est possible.

L'année 2015 a été marquée par les attentats meurtriers de Paris. Plusieurs familles ont été endeuillées, dont une famille voisine du Coux et Bigaroque. J'ai une pensée pour elles ainsi que pour les habitants de notre commune qui ont perdu un être cher. Pour ceux qui connaissent l'épreuve de la maladie, je leur transmets mes vœux de prompt rétablissement.

Pour terminer sur une note optimiste, je vous propose de suivre les « 20 conseils pour être heureux » qui se trouvent en fin de ce bulletin.....

Une année s'est écoulée, une autre frappe à la porte avec ses lendemains à découvrir ensemble.

Je profite de ce jour d'espoir, et j'associe l'équipe municipale pour vous présenter nos vœux les plus sincères de PAIX, BONHEUR ET SANTE pour l'année 2016.

Evelyne GOMEZ

Les réunions du conseil municipal

2 février 2015

Demande des associations CASAV et MYDRIASE pour édifier une salle culturelle adossée au multiple rural

Madame Le Maire donne lecture de la demande des associations CASAV et MYDRIASE, que chacun des conseillers a reçu à son domicile, pour édifier une salle culturelle adossée au multiple rural.

Madame Le Maire donne la parole aux deux représentants des associations présents afin de préciser leur demande oralement. Un échange a lieu entre le conseil municipal et les représentants des deux associations.

Après en avoir délibéré, l'unanimité le Conseil Municipal demande aux associations de faire des propositions pour aménager une partie de la salle des fêtes.

Création d'un multiple rural et d'un logement locatif – présentation de l'étude de l'ATD

Madame le Maire remet un exemplaire du projet à chaque élu et commente l'étude de l'ATD remise en décembre 2014.

1 – Le Multiple rural comprend :

Surface réhabilitée 69 m² + extension intérieure 150 m² et extérieures 100 m²

2 – Le logement

Surface réhabilitée 85 m² + extension 38 m² + terrasse et accès : 30 m²

Madame le maire présente également l'ensemble du financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention accepte à la majorité, la création du multiple rural et du logement du gérant tels qu'ils sont présentés par l'étude de l'ATD en date du 4 décembre 2014.

Il autorise Mme le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires au projet, A la réalisation du cahier des charges pour le dossier de consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

à toutes les démarches administratives relatives à l'édification des dossiers de permis de construire et réalisation des travaux, relatifs à la création du multiple rural et du logement du gérant.

Rapport de l'étude thermique de l'entreprise CESTI pour le logement D

Suite au rapport du diagnostic thermique réalisé par le bureau d'études CESTI à Atur en date du 19 décembre 2014, l'interprétation des clichés thermographiques fait apparaître des défauts tant de conception que de mise en œuvre de l'isolation.

Le logement était soumis aux normes RT 2000 au moment de sa rénovation et ces normes n'ont pas été respectées.

Compte tenu de l'importance des travaux pour améliorer le confort des résidents, et des malfaçons constatées,

le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater Madame Le Maire pour saisir l'assurance « dommage ouvrage » pour faire diligenter une expertise le plus rapidement possible.

Devis pour mise aux normes des installations électriques de la salle polyvalente et devis pour pose de VMC aux logements A et B

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que les installations électriques et de gaz de la salle polyvalente ont été contrôlées le 27 novembre 2014 par le bureau VERITAS.

Le rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de la sécurité, il en ressort que certains postes ou articles ne sont pas satisfaisants au niveau de l'armoire électrique ; des disjoncteurs sont défectueux et il existe une fuite de gaz au niveau de l'installation extérieure des bouteilles de gaz.

Une mise aux normes est nécessaire : deux entreprises ont été consultées :

- **SARL Denis GONTHIER** à Journiac - montant du devis : 1 981,00 € H.T. soit 2 377,20 TTC (il faut préciser qu'il prend en compte la réparation de la fuite de gaz)
- **STE TELELEC DATACOM** à Boulazac - montant du devis 1 148,57 H.T. soit 1 378,28 TTC. (Cette entreprise n'est pas compétente pour réaliser les travaux liés au gaz)

Pour la pose de VMV aux logements A et B deux entreprises ont été consultées :

- Denis GONTHIER à Journiac montant : 476.00 HT soit 523.60 TTC
- Télélec montant : 555.08 HT soit 666.10 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de choisir la SARL Denis GONTHIER pour la mise aux normes des installations électriques et la fuite de gaz de la salle polyvalente, et pour la pose de VMC aux logements A et B..

Lettre de Mr Daniel DARNET en date du 19 novembre 2014.

Madame Le Maire donne lecture des courriers de Monsieur Daniel DARNET en date du 19 novembre 2014 et du 22 septembre 2014.

Dans son courrier du 19 novembre 2014, Mr Daniel DARNET demande la remise dans son assiette et la viabilisation du chemin rural qui va de la VC 203 à la parcelle n° 449 appartenant aux Consorts POTIER.

La commission voirie s'est rendue sur place et indique que le chemin actuel est dans un état correct.

Dans son courrier du 22 septembre 2014, il demande de faire matérialiser par un piquetage la limite de ce même chemin rural.

Le Conseil Municipal,

DEMANDE à Madame Le Maire de faire un courrier à Monsieur Daniel DARNET lui indiquant que s'il veut faire intervenir un géomètre pour délimiter sa propriété du chemin rural, la commune prendra à sa charge 50% des frais de géomètre .

Bail emphytéotique entre la Commune de St Avit de Vialard représentée par Mme le Maire Evelyne GOMEZ et Mr Arie Hendrik DEN BREEMS et Mme Kathy DEN BREEMS à Lavalade pour la construction d'une réserve incendie

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'implanter une réserve d'eau en dur sur la propriété de M. DEN BREEMS Arie Hendrik et Mme Kathy DEN BREEMS, cadastrée section B n° 47 et qu'il convient de faire un acte de constitution de servitude au profit de la commune.

La servitude a pour objet :

- l'implantation d'une réserve d'eau construite en dur.
- le passage nécessaire aux véhicules de secours et d'entretien, à l'exclusion de tous les autres, permettant l'utilisation, la maintenance et les réparations de cet équipement
- le passage de canalisations souterraines pour le raccordement à une bache incendie.

A l'avenir et dans le cas où cette servitude n'aurait plus d'utilité, l'installation sera abandonnée au propriétaire du terrain sans qu'aucune indemnité puisse lui être réclamée et sans qu'il puisse être réclamé à la Commune aucune indemnité ou obligation de travaux de démolition.

L'implantation de la réserve incendie a été réalisée et reportée sur le plan qui sera joint au bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mandater Mme le Maire pour signer l'acte de constitution de servitude au profit de la commune sur la propriété de Mr DEN BREEMS Arie Hendrik et Mme Kathy DEN BREEMS.

Bail de l'habitation principale située au bourg - bâtiment « Le Presbytère », qui lie la Commune de St Avit de Vialard au locataire actuel - avenant à la clause 1.5 - loyer – révision.

Le bail qui lie la commune de St Avit de Vialard au locataire actuel a été établi avec l'ancien propriétaire le 28 mai 2008. L'article 1.5 – Loyer – Révision prévoyait une révision automatique du loyer chaque année. Depuis 2008, le loyer mensuel est resté au prix de 382 €.

Le Conseil Municipal **ne souhaite pas** augmenter le loyer à ce jour et **donne son accord** à Mme le Maire afin qu'elle rédige un avenant relatif à la modification de l'article 1.5 – Loyer – révision pour que cette clause ne soit pas appliquée.

Devis peinture logement du bourg

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de repeindre le logement du bourg.

2 entreprises ont été consultées

- Ent HERVE Eric au Bugue – Montant du devis 1 943 € H.T. soit 2 331,60 € TTC

- Ent LEMOINE Samantha au Bugue – Montant du devis 3 593,30 € pas assujetti à la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, RETIENT le devis de L'entreprise HERVE Eric 24260 LE BUGUE pour un montant de 2331.60€ TTC.

16 mars 2015

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard, réuni sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur BOUYSSAVIE Jean-Claude, (Madame le maire s'étant retirée pour ne pas assister au vote), délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 dressé par Madame Evelyne GOMEZ, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les virements de crédits de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel est le suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		488 065,55		277 581,29		765 646,84
Opérations de l'exercice	175 704,31	241 408,27	290 502,69	3 501,00	466 207,00	244 909,27
TOTAUX	175 704,31	729 473,82	290 502,69	281 082,29	466 207,00	1 010 556,11
Résultats de clôture		553 769,51	9 420,40			544 349,11
Restes à réaliser			4 500,00		4 500,00	
Totaux	175 704,31	729 473,82	295 002,69	281 082,29	470 707,00	1 010 556,11

Cumulés					
Résultats Définitifs		553 769,51	13 920,40		539 849,11

2 – Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote et arrête le compte administratif 2014.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le compte de gestion est un document entièrement comptable qui relève de l'autorité de Monsieur le percepteur. Il correspond sur le plan budgétaire au compte administratif de l'ordonnateur de la commune pour l'année 2014.

Madame le maire propose l'adoption du compte de gestion 2014 de la commune de Saint Avit de Vialard.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal établi par Monsieur le Receveur pour l'année 2014. Celui-ci est identique au compte administratif.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.**

DECIDE :

1/ D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public **routier** due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2015 :

- 40,25 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 26,83 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

2/ De revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

3/ D'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

4/ De charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE VIALARD AU PROFIT DE LA CCVH.

Mme le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition des services de la commune de St Avit de Vialard au profit de la communauté de communes Vallée de l'Homme.

Lors du conseil communautaire du 23 octobre 2014, une délibération validant la participation de la CCVH aux communes pour tous types de travaux d'entretien de la voirie, a été prise.

Il est nécessaire de signer une convention qui permettra de justifier cette participation forfaitaire dont le montant est de 150 € TTC/km/an.

Le nombre de kilomètres concerné pour la commune est de 5.183 ce qui fait un total de 777.45€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer cette convention.

NON AUGMENTATION DES 6 LOYERS DES LOGEMENTS DU BOURG

Madame le maire explique que le contrat de location qui lie la commune de St Avit de Vialard aux locataires des six logements du bourg prévoit une augmentation des loyers en son article n°94-624 du 21/07/1994.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers à ce jour et donne son accord à Madame le Maire pour que la clause de cet article ne soit pas appliquée.

13 avril 2015

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT ANNEE 2014.

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT :

Résultat de fonctionnement de l'exercice	65 703.96 €
Résultat antérieur reporté	488 065.55 €
Résultat cumulé 2014	553 769.51 €

INVESTISSEMENT :

Solde d'exécution de l'exercice.....	-287 001.69 €
Résultat antérieur reporté excédentaire..	277 581.29 €
Solde des restes à réaliser	- 4 500.00 €
Résultat d'investissement cumulé.....	- 9 420.40 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 13 920.40 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 : 13 920.40 €

Résultat de fonctionnement reporté au 002 : 539 849.11 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Madame le maire propose que les taxes directes locales restent inchangées par rapport à l'an passé.

Le conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des taxes directes locales, décide de voter comme suit :

- TAXE D'HABITATION : 15.68 %

- TAXE SUR LE FONCIER BATI 7.85 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 96.82 %
- CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES 21.22 %

Ces taux seront portés sur l'état n°1259 intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION ».

BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le maire donne lecture du budget Primitif établi en collaboration avec Monsieur le percepteur :

Section fonctionnement :

- Dépenses 130 740.80 €
- Recettes..... 130 740.80 €

Section d'investissement:

- Dépenses..... 774 144.59 €
- Recettes..... 774 144.59 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2015.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2015

Madame le Maire présente au conseil municipal les différentes demandes de subventions reçues pour 2015, afin de les prévoir au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- FNATH : 80 €
- Karaté Club Buguois: 100 €
- Association Alzheimer : 50 €
- CASAV : 1 600 €
- ADIL 24 : 50 €

Ces subventions seront inscrites au budget primitif 2015.

DEVIS SALLE DES FETES - ESTRADE et ESCALIER

Madame le maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées :

1. LM, Vos menuiseries à Ste Alvère :

propose un escalier bois ignifugé en encorbellement à 1 170,00 € H.T. soit 1 404,00 € TTC
Remplacement crémone fenêtre : 130,00 € H.T. soit 156,00 € TTC

2. PERIGORD BOIS à Champcevinel

Estrade : Fourniture SEULE de panneaux contreplaqués ignifugé.

Quatre panneaux de 3,10 x 1,53 épais 25 mm : 1350,80 H.T. soit TTC 1 620,96 + transport 40 € le camion – pas en stock livraison sous 2 mois.

3. JOOREN à Calès :

Estrade : Fournitures et pose de panneaux contreplaqués avec peinture ignifuge :
1 525,40 € H.T. Soit 1 830,48 TTC.

Escalier : 260,00 € H.T. soit 312,00 € TTC délais d'exécution prévus 29 mai 2015.

La réparation de la fenêtre de la salle des fêtes sera faite à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le devis N°3 Mr JOOREN à Calès.

RENOUVELLEMENT DU CAE de Monsieur Francis BARLAND

Madame le maire expose que le contrat CAE de Monsieur BARLAND Francis se termine le 10 juin 2015 et demande qu'il soit renouvelé pour 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte que Mme le maire fasse une demande de renouvellement du contrat CAE pour Monsieur BARLAND Francis du 11 juin 2015 au 10 juin 2016 auprès de pôle emploi de Sarlat et établisse un contrat.

CREANCES ADMISES EN NON VALEUR

Madame le Maire expose que le comptable du trésor ne peut recouvrer les titres d'une locataire concernant la gestion des années 2010 et 2011, pour un montant de 1 395 24 €, il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et émet un avis favorable afin que ce montant de 1 395,24 € soit porté au compte 65 41 – Créances admises en non valeur.

19 juin 2015

Multiple rural montant prévisionnel des travaux et plan de financement prévisionnel

Depuis la dernière délibération en date n° 01D02/2015 du 2 février 2015, le dossier a évolué. L'ATD a refait un dossier d'aide à la décision en tenant compte des éléments fournis par le groupe de travail.

La distribution des pièces à l'intérieur est différente. L'épicerie et le bar se trouvent dans la grange, bâtiment actuel à restaurer, le restaurant se fait en extension.

Les matériaux utilisés sont plus traditionnels.

Ce document fait apparaître un surcoût éventuel par rapport à la première étude de 18 300 € HT.

Le montant estimé des travaux s'élève à 334 150 HT pour le multiple rural et 183 139 € HT pour le logement du gérant. Le plan de financement a été réactualisé suite à la demande de subvention Europe/FEADER. Il se décompose comme suit :

2015 : Réalisation d'un multiple rural

Coût HT : 430.010€

Acquisition :

50.000 € en 2014

Coût HT Travaux (Travaux Multiple + Etude géotechnique) : 334.900 €

Honoraires : 45.110 €

Etude de marché réalisée par la CCI /Avis favorable.

Plan de Financement Prévisionnel

CG/CO 2014 : 5.000 € 1,16% (10% sur acquisition)

CG / Eco 2014: 30.000 € 6,98 %

Région : 30.000 € 6,98 % **en instruction**

ETAT /DETR 2014 79.000 € 18,37 % 25% de 316.000 € Etude ATD)

UE/FEADER 2015 76.002 € 17,67 % 20% de 380.010 € en instruction

Ministère de l'Intérieur 5.000 € en instruction

Commune: 155.008 €

NB : Pour Commune sur les 155 008 € restant à sa charge, 70.000 € proviendront d'un emprunt négocié auprès de la Caisse d'Epargne (Durée 20 ans / Taux Intérêt 2,20%) et 85.008 € de Fonds propres.

Remboursement mensuel emprunt 361,31 €

• Logement

2015 : Réhabilitation logement à côté du Multiple

Coût HT : 183.139 €

Plan de Financement Prévisionnel

CG /Logement: 7.500 €

CG/ CO Année Transition 27.500 €

Etat/min Intérieur : 5.000 €

Commune: 143.139 € + TVA

NB : Pas de récupération de TVA.

Conventionnement PLUS du logement permettra de bénéficier d'une TVA de 10% en moyenne sur les travaux, qui pourraient être récupérables sur loyers + Prêt Caisse des dépôts et Consignations possible sur 20 ans.

AFFAIRES DIVERSES

Convention ATD

Par délibération du 2 février 2015 le CM a donné pouvoir à Mme le Maire pour faire toute démarches administratives nécessaires à la réalisation du multiple rural et du logement du gérant. Mme le Maire a passé une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage avec l'ATD. Le coût de cette mission s'élève au montant forfaitaire de 3000 € H.T.

Expertise des 5 logements sociaux

Suite aux conclusions de l'étude thermique faite par le bureau d'études CESTI, Mme le Maire a saisi l'assurance SMABTP le 27 janvier 2015 qui a répondu que les défauts de conception et de mise en œuvre de l'isolation n'entraient pas dans le cadre d'un remboursement de l'assurance dommage ouvrage. Après consultation d'un juriste, un deuxième courrier a été adressé à cette assurance qui a nommé un expert. L'expertise s'est déroulée le 9 juin 2015 dans les 5 logements. Après réception du rapport d'expertise, l'assurance nous fera part de sa décision.

DECORATION médaille d'honneur Communale Départementale et Régionale.

Lors de la cérémonie du 8 mai, Didier GONTHIER était absent excusé ce jour-là.

Il n'a pas pu recevoir sa médaille d'honneur Communale, Départementale et Régionale, échelon vermeil.

Madame le Maire lui remet cette décoration en récompense des 32 années passées au service de la commune.

21 septembre 2015

MULTIPLE RURAL. CREATION BUDGET ANNEXE POUR LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un budget annexe intitulé « LOGEMENT SOCIAL » situé au Bourg sur la commune de St Avit de Vialard. Elle précise que ce budget sera assujéti à la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la création d'un budget annexe « logement social » assujéti à la T.V.A, géré en M 14 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette création.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2014 DU SIAEP DE SAINTE ALVERE LALINDE NORD.

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Madame le Maire présente pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Sainte Alvere Lalinde Nord.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

FIXATION DU PRIX D'ACHAT OU DE VENTE DE TERRAIN AU M² PAR LA COMMUNE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix d'achat et de vente de terrain au m² par la commune lors des aliénations de chemins ruraux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer le prix d'achat et de vente de terrain dans le cadre d'aliénations ou échanges de chemins ruraux à 1,50 € le m².

DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL A CONSTANT

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur DARNET Daniel, en date du 25 juin 2015, relatif à la demande d'achat d'un chemin rural d'une surface de 40 m², situé entre les parcelles 109 et 110. L'ancien conseil municipal avait délibéré sur ce sujet, mais Monsieur DARNET souhaitant connaître la position du nouveau conseil municipal, Madame le Maire propose que chacun s'exprime sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote contre la vente du chemin rural.

DEVIS CHAUDIERE « FORFAIT DESEMBOUAGE » COMPLET INSTALLATION CHAUFFAGE – LOGEMENTS COMMUNAUX.

Lors de l'expertise des logements communaux le 9 juin 2015, l'expert nous a indiqué qu'il était nécessaire, pour le bon fonctionnement des chaudières et pour faire des économies d'énergie, qu'un désembouage de l'installation de chauffage soit effectué.

Madame le Maire a demandé à l'entreprise GAZ Dépannage à Boulazac qui est titulaire du contrat d'entretien de ces installations de faire un devis.

L'entreprise présente un devis d'un montant exceptionnel de 1 500,20 € H.T. soit 1 650,22 € TTC pour les 5 logements.

Le conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise Madame le Maire à faire effectuer un désembouage des 5 installations de chauffage des logements communaux.

SDE NOUVELLE COMPETENCE OPTIONNELLE PORTANT SUR LES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013067-0014 du 8 mars 2013 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24).

Madame le Maire expose aux membres du conseil,

Considérant que les statuts du SDE 24 ont récemment été modifiés en vu d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle portant sur les infrastructures de charge de véhicules électriques ;

Considérant que s'agissant d'une compétence optionnelle, l'approbation des communes sur l'actualisation des statuts et la prise de compétences optionnelles supplémentaires ne vaut pas directement transfert des compétences au profit du SDE 24 ;

Considérant qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire du département de la Dordogne porté par le SDE 24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes recharges sur son territoire ;

Vu la délibération du comité syndical du SDE 24 en date du 18 juin 2015 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »,

Après en avoir délibéré 09 pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

Approuve sans réserve le transfert de compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques », prévue à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques, au SDE 24, pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE 24 dans sa délibération du 18 juin 2015.

Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
L'implantation de cette borne de charge se fera sur le futur parking du multiple rural.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉ

Madame le Maire informe le conseil municipal que la Commune a obligation de mettre les ERP en conformité au niveau de l'accessibilité. Pour ce faire, un Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Le dépôt de cet Ad' AP permettra de bénéficier de délais pour réaliser ces travaux.

Madame le Maire propose donc d'adopter l'agenda suivant :

ANNEE 1 – Salle culturelle et de restauration : ERP 3^{ème} catégorie type LN – Demande étude, devis et financement.

ANNEE 2 – Mise en conformité salle culturelle et de restauration et demande devis et financement pour l'église : ERP 5^{ème} catégorie – type V

ANNEE 3 – Mise en conformité église.

Le montant total des travaux s'élève à 6 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, autorise Madame le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé.

AFFAIRES DIVERSES

PROJET WC PUBLIC SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FETES.

Madame le Maire propose d'installer des WC publics sur le parking de la salle des fêtes qui serviraient lors de diverses manifestations externes à cette salle, pour le local des chasseurs et les randonneurs.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette installation de WC public.

CASAV : demande d'aménagement d'une partie restante du sous-sol de la salle des fêtes pour le stockage de son matériel.

Madame le maire donne lecture de la lettre de Madame la Présidente du CASAV en date du 22 juillet 2015 qui demande l'aménagement de la partie restante du sous-sol de la salle des fêtes à côté du local de l'association de chasse pour le stockage de leur matériel.

Le local situé en dessous de la mairie actuellement occupé par le CASAV sera restitué à la mairie. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet aménagement.

9 novembre 2015

RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les 2 postes informatique pour le secrétariat de mairie, Windows XP doit être remplacé par Windows 7 ou 8.

3 entreprises ont été consultées :

Devis ITLB INFORMATIQUE à Boulazac pour un montant de 1 942,87 € H.T. soit 2 331,44 € TTC.

Devis MECANOGRAPHIE Service à St Laurent des Vignes : 1 130,00 € H.T. soit 1 356,00 € TTC

Devis SOSI au Bugue : 1 105,83 € H.T. soit 1 327,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit le devis S.O.S.I du Bugue.

DEVIS VOIRIE

La commission voirie a fait une visite du réseau communal pour faire un état des lieux.

3 entreprises ont été consultées et ont remis leur devis :

Travaux de point à temps (PAT) sur diverses voies :

HERAUT : Réalisation PAT : 1 200,00 € H.T. la Tonne

Grave émulsion : 110,00 € H.T. la Tonne
LACHAUD : Réalisation PAT : 1 650,00 € H.T. la Tonne
S.A. CYPRIOTE : Réalisation PAT : 1 420,00 € H.T. la Tonne
Grave émulsion : 136,00 € H.T. la Tonne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre), retient le devis de SA HERAUT pour un montant de réalisation PAT 1 200,00 € HT la tonne et grave émulsion 110.00 HT la tonne.

DEVIS POUR RESERVE INCENDIE A « LAVALADE »

Etant donné le lien de parenté avec l'entreprise DGM Monsieur Didier GONTHIER est sorti de la salle pendant la prise de décision de cette délibération.

Par délibération N°07D15/2014 du 29 SEPTEMBRE 2014 le conseil municipal a choisi le devis de l'entreprise DGM à St Avit de Vialard pour la construction d'une réserve incendie d'une contenance de 100 m3 qui sera située à « Lavalade ». Suite à leur visite, les Services Incendie et Secours de Sarlat ont demandé que cette réserve ait une contenance de 130 m3 environ et qu'une trappe de visite soit rajoutée.

Compte tenu de l'augmentation du devis, une nouvelle consultation d'entreprises est donc nécessaire.

Les entreprises suivantes ont été consultées :

Entreprise DGM à St Avit de Vialard : 22 080,00 H.T. – soit 26 496,00€ TTC

Entreprise CABRILLAT au Bugue : 23 687,00 H.T. – soit 28 424,40€ TTC

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise DGM pour un montant de 26 496.00€ TTC et autorise Madame le Maire à le signer et à contacter cette entreprise pour faire réaliser ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION CASAV POUR L'ARBRE DE NOEL

Lecture est faite par le maire d'un courrier de Mme la Présidente du CASAV en date du 15 octobre 2015 par lequel elle demande une subvention en vue du financement de l'artiste pour le spectacle de « l'Arbre de Noël ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de verser une subvention pour un montant de 550 € et souhaite être associé, comme en 2014, à l'invitation qui sera adressée aux habitants de la commune.

DEMANDE DE LA COMMUNE DE PLAZAC : RETRAIT DU SICTOM DU PERIGORD NOIR/ADHESION SYGED BASTIDES FORET BESSEDE

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Vallée de l'Homme adhère au SICTOM du Périgord pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour la commune de Plazac.

Elle explique que les habitants de Plazac fréquentent la déchetterie de Rouffignac du fait de sa proximité géographique et que cette déchetterie a été transférée au SYGED Bastides Forêt Bessède en 2014.

Pour l'utilisation de ce service par les habitants de Plazac, le SYGED demande une participation financière au SICTOM, qui aurait une forte répercussion sur la TEOM de cette zone.

Pour rationaliser l'organisation géographique, maîtriser les coûts des services, en accord avec la commune et les deux syndicats concernés, il est proposé de demander le retrait de la Communauté de communes pour la commune de Plazac du SICTOM du Périgord Noir à compter du 31/12/2015 et son adhésion dans un même temps, au 1er janvier 2016, au SYGED Bastides Forêt Bessède.

Le Maire précise que la tenue des procédures de retrait et d'adhésion de manière concomitante permet d'assurer la continuité de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- le retrait du SICTOM du Périgord Noir de la commune de Plazac, pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 31 décembre 2015,

Et son adhésion au SYGED Bastides Forêt Bessède à compter du 1^{er} janvier 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 27 500 € à Mr le Président du Conseil Départemental dans le cadre du contrat d'objectif, année de transition, pour la restauration et l'agrandissement du bâtiment de la deuxième grange située dans le bourg, changement de destination en logement social qui sera réservé au gérant du multiple rural.

DEVIS POUR ACHAT D'UN REFRIGERATEUR ET ASPIRATEUR

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le réfrigérateur et l'aspirateur de la mairie. 2 devis ont été demandés :

GOUPILLEAU :

Réfrigérateur : 183.33 € H.T. soit 219.99 € TTC

Aspirateur : 141,66 € H.T. soit 169,99 € TTC

STOCK SYSTEM

Réfrigérateur : 165.83 € H.T. soit 199.00 € TTC

Aspirateur : 141.58 € H.T. soit 169.90 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient, à l'unanimité les devis de GOUPILLEAU pour un montant de 219.99 € TTC et 169.99€ TTC.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE logement social et multiple rural.

Madame le maire fait part au conseil municipal de la consultation pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un logement social et d'un multiple rural :

L'Agence Technique Départementale, dans ses missions d'aide à maîtrise d'ouvrage a lancé la publicité de phase de candidatures sur sa plateforme de dématérialisation le 16 juillet 2015.

10 candidats ont répondu à l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre :

Coco architecture – CENAC SAINT JULIEN

SARL FORMA3+ -BERGERAC

Agence WHA ! - PERIGUEUX

Architecte Line – Crépin – PERIGUEUX

Isabelle Bergey-Navarre – TERRASSON

TAKACS JP SARL –PERIGUEUX

A2PR Atelier Architectes -Projets Réalisations - LA FORCE

Architectes MEVIN RAVAGEN – EXCIDEUIL

HALLER Architectures – RIBERAC

ADG Architectures –D. GRIFFOUL - BERGERAC

Le 3 septembre 2015 l'ATD a présenté à la commission d'appel d'offre de la commune une analyse et synthèse des 10 candidatures reçues. A l'issue de cette réunion 4 équipes de maîtrise d'œuvre ont été retenues :

A2PR Atelier Architectes - Projets Réalisations - LA FORCE

Agence WHA ! - PERIGUEUX

ADG Architectures –D. GRIFFOUL - BERGERAC

Architectes MEVIN RAVAGEN – EXCIDEUIL

En présence de l'ATD, la commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 8 octobre 2015 et a décidé à l'unanimité de retenir l'offre ADG Architectures Didier GRIFFOUL 22 bis Rue Candillac – 24 100 BERGERAC qui est la plus avantageuse par rapport aux critères de méthodologie employée et du prix.

Le conseil municipal en prend acte et accepte à l'unanimité :

- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ADG Architectures Didier GRIFFOUL avec une rémunération au taux de 9.3% du montant HT des travaux soit 47 476,50 H.T. et 56

971,80 TTC.

- autorise Madame le maire à signer le marché.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SERVICE HABITAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 7 500 € au Conseil Départemental - service habitat - pour la restauration et l'agrandissement du bâtiment de la deuxième grange située dans le bourg, changement de destination en logement social qui sera réservé au gérant du multiple rural.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu la délibération N° 04D012015 en date du 19 juin 2015 concernant la construction d'un logement social pour un montant estimé à 183 139 € H.T, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Mme Evelyne GOMEZ, Maire, à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

AFFAIRES DIVERSES

Demande de travaux des locataires pour le logement de l'ancien presbytère

Le maire donne lecture du courrier en date du 29 septembre 2015, par lequel les locataires du logement de l'ancien presbytère demandent à la commune la réalisation de travaux.

Suite à cette lettre, Le maire et un adjoint ont visité les lieux et ont constaté l'état du logement.

Un programme de travaux devra être réalisé. Dans un premier temps, l'installation électrique de ce logement doit être refaite suivant les nouvelles normes de sécurité. La salle de bain a besoin d'être rénovée et le radiateur électrique remplacé.

Un devis d'électricité quantitatif et descriptif sera demandé à un bureau d'étude avant consultation d'entreprises.

10 décembre 2015

Présentation d'une première esquisse du projet multiple rural et logement social au conseil municipal par le maître d'œuvre.

L'architecte présente au conseil municipal la première esquisse concernant le multiple rural et le logement social. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité tel qu'il est présenté par le maître d'œuvre.

Décisions modificatives du budget primitif N°01 - Virement de crédits

Le conseil municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6288 Autres services extérieurs	182 000.00	
023 Virements à la section d'investissement		181 645.00
60611 Eau et assainissement		210.00
6156 Maintenance		55.00
658 Charges diverses de la gestion courante		90.00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	182 000.00	182 000.00
OP : Opération équipement non individualisée		181 645.00
204 112 Bâtiments et installations		181 645.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	00.00	181 645.00
<i>OP : opération financières</i>		181 645.00

021 Virements de la section de fonctionnement		181 645.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	00.00	181 645.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Vote du Budget annexe du multiple rural

Madame le Maire donne lecture du budget annexe « multiple rural » établi en collaboration avec Monsieur le trésorier :

Section d'investissement :

Dépenses : 411 406,00 €

Recettes : 411 406,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe « multiple rural » 2015.

Vote du Budget annexe du logement social

Madame le Maire donne lecture du budget annexe « logement social » établi en collaboration avec Monsieur le Trésorier :

Section d'investissement :

Dépenses : 185 239,00 €

Recettes : 185 239,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe « logement social » 2015.

Choix des bureaux de contrôle SPS et Contrôle technique pour la construction multiple rural et logement social.

Madame le maire fait part au conseil municipal de la consultation des bureaux de coordination SPS et Contrôle technique relative à la création d'un logement social et création d'un multiple rural :

Coordination SPS - 4 entreprises ont été consultées et ont fourni leur devis :

SPS PERIGORD au Bugue : 2 205,00 € H.T. soit 2 646,00 € T.T.C.

SOCOTEC à Périgueux : 2 730,00 € H.T. soit 3 276,00 € TTC

BUREAU VERITAS à Périgueux : 2 680,00 € H.T. soit 3 216,00 € TTC

QUALICONSULT SECURITE à Coulounieix Chamiers : 2 496,00 € H.T. soit 2 995,00 € TTC

Contrôle technique : 4 entreprises ont été consultées et ont fourni leur devis :

QUALICONSULT SECURITE à Coulounieix-Chamiers : 3 720,00 € H.T. soit 4 464,00 € TTC

BUREAU VERITAS à Périgueux : 4 600,00 € H.T. soit 5 520,00 € TTC

APAVE à Périgueux : 4 995,00 € H.T. soit 5 994,00 €

SOCOTEC à Périgueux : 3 500,00 € H.T. soit 4 200,00 € TTC

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 octobre 2015 en présence de l'ATD et a décidé à l'unanimité de retenir l'offre SPS PERIGORD au Bugue pour le bureau coordination SPS et SOCOTEC à Périgueux pour le bureau de contrôle technique.

Le conseil municipal en prend acte et accepte à l'unanimité :

- l'attribution des opérations de coordination SPS à SPS PERIGORD au Bugue pour un montant de 2 646,00 € TTC et celles du contrôle technique à l'entreprise SOCOTEC à Périgueux pour un montant de 4 200,00 € TTC.

- autorise Madame le maire à signer la commande.

Demande de subvention Départementale pour la construction du multiple rural

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 30 000 € au Conseil Départemental – Direction de l'économie et de l'emploi pour la construction du multiple rural.

INFORMATIONS...

ETAT-CIVIL 2015

Baptêmes civils :

SEES Hylan

Le 21 novembre 2015

Mariages :

ROUDIER Jean-François et BEAUJARD Sophie

Le 2 mai 2015

FARDET Christian et PICOU Christèle

Le 24 octobre 2015

MOREAU Tattoo et HUMBLLOT Mélanie

Le 19 décembre 2015

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi : 8h30 à 12h30

Mercredi : 8h30 à 12h30

Jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h à 16h

Nos nouveaux conseillers départementaux

Nathalie MANET-CARBONNIERE

Conseillère départementale du canton Vallée de l'Homme

Maire de Valojoux

Conseillère communautaire

Portable : 06 24 10 61 06

Email : n.manet-carbonniere@dordogne.fr

Christian TEILLAC

Conseiller départemental du canton Vallée de l'Homme

Conseiller municipal de Montignac

Conseiller communautaire

Portable : 06 71 63 25 78

Email : c.teillac@dordogne.fr

Permanences sur rendez-vous :

LE BUGUE (bureau des permanences au 2^{ème} étage de la mairie)

Les 2^{ème} mardi du mois de 10h30 à 12h30

MONTIGNAC (Mairie/locaux du CIAS)

Les 2^{ème} mercredi du mois de 16h30 à 18h

ROUFFIGNAC (salle du 2^{ème} étage de la mairie)

Les 2^{ème} jeudi du mois de 17h à 18h30



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr...**et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Remises des médailles d'honneur régionales, départementales et communales



Après la cérémonie du 8 mai, j'ai eu le plaisir de remettre la médaille d'honneur à des élus d'hier et d'aujourd'hui, pour leur implication dans la vie de la commune.

Echelon VERMEIL (30 ans) :

- Léopold ALIX, ancien conseiller municipal
- Jean-Paul DUBOS, adjoint au maire
- Maurice FONTALIRANT, ancien Maire
- Didier GONTHIER, conseiller municipal (décoré lors d'une réunion du conseil)

Echelon OR (35 ans) :

- Jean-Claude BOUYSSAVIE, adjoint au maire
- Jean-Paul LALOT, ancien conseiller municipal



Evelyne GOMEZ

RAPPELS DES GESTES DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES et sur LE COMPORTEMENT ROUTIER

- Lutte contre les cambriolages

- . Vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte
- . Demandez une carte professionnelle (démarcheurs - commerciaux - artisans - agents)
 - . Ne pas faire entrer des inconnus.
 - . Ne rien payer en numéraire.
- . Prévoyez des fermetures de portes et fenêtres fiables avec des équipements de sécurité (judas - interphone - entrebâilleur, ...)
 - . Ne cachez pas vos clés à proximité de la porte d'entrée.
 - . Rangez vos échelles
 - . Ayez un bon éclairage extérieur (spot - détecteur de mouvement)
 - . Ayez un téléphone près du lit - une lampe électrique à portée de main.
- . Conservez des photos de vos biens de valeur ainsi que les factures. Au besoin en remettre copies à votre assureur.

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE - NE TOUCHEZ A RIEN APPELEZ LE N° 17

- Lutte contre l'insécurité routière :

- . Respectez les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède.
- . Respectez les priorités (stop - céder le passage - priorité à droite et à gauche dans les ronds points)
 - . Mettez le clignotant au changement de direction.
 - . Bouclez la ceinture de sécurité (conducteur / passagers)
 - . Ne pas téléphoner même avec kit main libre.
 - . Ne pas conduire pied nu ou en claquettes / sandalettes
 - . Respectez les limitations vitesses.
 - . Adaptez votre vitesse à la configuration de la route
- . Ne pas consommer d'alcool (rappel 0,25 mg/l - permis probatoire 0, 20 mg/l - transport en commun 0,10 mg/l) ni de produit stupéfiant
 - . Limitez les trajets en cas de fatigue.

FAIRE PREUVE DE CIVISME AU VOLANT - principales causes accidents : vitesse - alcool/stupéfiant - comportement

**Le SYGED Bastides Forêts Bessède est composé de 5
Communautés de Communes qui comprennent 83 communes
pour 34331 habitants**

**Le syndicat de Gestion des déchets est né le 1er janvier 2014 de la
fusion entre le SMIRTOM de Belvès, le SMGD de Villefranche du
Périgord/Monpazier et le SMICTOM de Lalinde/Le Buisson**

Pôle Administratif et Technique

Magnanie
24170 BELVES

Tél : 05.24.15.80.27

Fax : 05.53.28.45.09

Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Pôle Technique

La Veyssière
24480 CUSSAC

Tél : 05.53.74.34.07

**Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire
barrière à la pollution. Pas de panique pour faire le tri. Quelques réflexes vous
aideront à devenir incollable et à faire de ce geste un réflexe pour vous et pour votre
famille.**

REGLE n°1

**Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires , dans le
bac de tri.**

- Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...
- Les emballages en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau, ...
- Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...
- Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique

REGLE n°2

Tous les emballages alimentaires en plastique, dans le bac de tri.

- Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou shampoing, bouteille d'huile...
- Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac

REGLE n°3

Bouteilles, pots et bocaux en verre dans le conteneur à verres.

- Je trie toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre.
- La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider
- Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.
- **Piles usagées : une borne est située à l'entrée de la mairie**

Le coin des associations

CASAV

A l'occasion de cette nouvelle année, l'ensemble des bénévoles du CASAV se joint à moi, pour vous souhaiter beaucoup de joie et de bonheur, pour vous et vos proches.

Nous quittons 2015 après des événements douloureux et tristes et nous pensons très fort à toutes ces familles endeuillées par cette terrible épreuve.

Mais la vie est plus forte que tous ces barbares et c'est pourquoi, tout comme chaque année, nous vous proposons pour 2016 un nouveau programme d'animation. (Voir le détail ci joint.)

Nos deux grands rendez-vous seront la soirée « Brin de Music Hall, une histoire des années 70 à nos jours », le 27 mai et « Mon village en fête » le 17 juillet.

Nous vous attendons très nombreux sur toutes ces manifestations.

Si certains d'entre vous souhaitent s'impliquer dans l'animation de notre commune et nous faire partager d'autres idées, nous vous attendons avec grand plaisir au sein du CASAV.

Venez nous rejoindre.

Pour terminer, un grand merci à tous les bénévoles du Casav pour leur travail et leur implication et les bons moments partagés.

A nouveau nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2016.

La Présidente,
Sophie Guilbaud

Calendrier des manifestations 2016 :

- Belote le 29 janvier
- Belote le 26 février
- Rando nocturne le 12 mars
- Rando de printemps le 10 avril
- Soirée Music Hall le 27 mai
- Mon Village en fête le 17 juillet
- Rando d'automne le 24 septembre
- Arbre de Noël le 17 décembre

→ créée en 2006 par Nicole PineI-Pi, Éric Solé et Inna Maaamura à MONTIGNAC

→ UN BLOG <http://mydriase.lasso.tumblr.com>

→ MYDRIASE c'est **40** EXPOSITIONS

→ MYDRIASE c'est **89** ARTISTES

ayant exposé ou joué parfois à plusieurs reprises

→ MYDRIASE c'est + de **30** CONCERTS

ou événements organisés et accueillis.

→ MYDRIASE A ACCUEILLI OU COLLABORÉ (EN PARTENARIAT) AVEC

Conseil Départemental de Dordogne

Agence Culturelle Départementale Dordogne Périgord

Loligo (marque INPI) (Essonne)

association Céleste (Paris/Dordogne) (2009 exposition Nocturnes)

association Manège Music (Bergerac) (Festival Écouter pour l'instant 2014 / 2012)

association Syrx

Le Studio St Amand (St Amand de Belvès)

association Excit'oeil (Excideuil)

Le collectif Les voix de l'hiver (Excit'oeil & Communauté de Communes de Lanouaille)

la Compagnie Rouletabille (Périgueux)

la Mairie du Bugue

la Mairie de Montignac

le CASAV

la Mairie de Saint Genès

la Mairie de Peyzac le Moustier

la Mairie de Sarlat

la compagnie Etsetera

le théâtre Le Paradis (Périgueux)

La Gare Mondiale (Bergerac)

Écomusées de l'Auvézère, asso La forme Ronde (Payzac)

...

→ MYDRIASE travaille actuellement sur les projets suivants (2016 et +)

:

Raimbaut d'Orange le neuvième, un trouver obscur

(PAR MONCOZET M. & M. CONDESSE V. MAAIMURA I.)

SCOTT parcours de création plasticienne

(PAR QWA - S. HÉMON I. MAAIMURA)

PH poétiques hivernales poésie orale et performative

(COLLECTIF)

PINGO exposition de peintures et + (projet en cours de montage)

(presentis : Jérôme ANTHOINE, Dorothy FAISON, Simon RIES, Sofi HÉMON, Pierre HÉMON, I. MAAIMURA ...)

CONTACT : mydriase.laassociation@gmail.com

20 conseils pour être heureux



- ☺ Marcher de 10 à 30 min tous les jours en souriant
- ☺ Rester assis tranquillement au moins 10 min tous les jours
- ☺ Ecouter un peu de bonne musique, c'est une bonne nourriture et un repos de l'esprit
- ☺ Lire un peu chaque jour
- ☺ Regarder le ciel au moins une fois par jour et constater la beauté du monde qui nous entoure
- ☺ Rêver quelques minutes... Tout en étant éveillé
- ☺ Privilégier les fruits et légumes à la viande
- ☺ Boire du thé vert, beaucoup d'eau et un verre de vin si possible avec un ami
- ☺ Faire rire au moins 3 personnes chaque jour
- ☺ Petit déjeuner comme un roi, déjeuner comme un prince et dîner comme un mendiant
- ☺ Eliminer le désordre de la maison, de la voiture et du bureau...
- ☺ Sourire et rire davantage
- ☺ Ne pas se prendre au sérieux
- ☺ Se mettre en paix avec son passé afin de ne pas ruiner son présent
- ☺ Personne n'est responsable de notre bonheur sauf nous même
- ☺ Se dire toujours qu'il y a plus malheureux que soi
- ☺ Apprendre quelque chose de nouveau chaque jour
- ☺ Le travail ne s'occupera pas de nous lorsque nous serons malades, nos amis le feront Restons en contact avec eux
- ☺ Rejeter tout ce qui n'est pas utile, amusant ou beau
- ☺ La vie est belle, il faut en profiter le plus possible et se dire que le meilleur reste à venir !